

Trame de présentation pour Jean-Christophe Baudouin

1/ Les territoires transfrontaliers : qu'est ce que c'est en bref ?

- 2 900 km de frontières en France métropolitaine soit proche des 3400 km de côtes **alors que peu de législations les concernent en comparaison.**
- **1/4 de la population française** vit directement le long des frontières, dans des espaces en forte croissance démographique (solde migratoire)
- Si l'on considère la distance parcourue en une heure de voiture à partir du pôle d'emploi principal français ou étranger, au moins **35 millions de personnes** vivent dans les territoires transfrontaliers **de part et d'autre.**
- **La moitié des régions sont situées** sur des frontières terrestres.
- **Un quart des départements** français également.
- **Un tiers des 9 plus grandes agglomérations françaises** sont (trans)frontalières, sans compter les portions françaises, banlieues de métropoles étrangères (Bâle et Genève notamment), ce qui porterait à 5 sur 11.
- **400 000 travailleurs frontaliers (dont 97% de sortants)**, en pleine expansion depuis 20 ans (x 2). S'ils représentent 1.7% au niveau national de l'ensemble de population, leur chiffre se porte à 3.2% pour les régions frontalières, 7,2% sur l'ensemble des départements frontaliers. Ils représentant parfois plus de 50% des actifs dans de nombreuses zones d'emploi frontalières ! Ces travailleurs frontaliers au départ de la France constituent **40% de l'ensemble des flux de travailleurs frontaliers en Europe.** Les travailleurs frontaliers depuis la France ont augmenté de 60% en 15 ans.
- Des territoires où une **corrélation est à faire entre taux de chômage bas et flux de travailleurs frontaliers importants** : à titre d'exemple, là où l'afflux des travailleurs transfrontaliers est le plus important, les 3 départements autour du canton de Genève (Jura, Ain et Haute Savoie ont des taux de chômage inférieurs à 8% (moyenne nationale 10%).
- **Typologie des frontières** ; des agglos/métropoles, des banlieues de grandes villes (quand le centre est situé de l'autre côté de la frontière) , des villes moyennes, des espaces ruraux... des frontières creuset, des frontières glacis, des territoires de montagne, des littoraux. L'ensemble des types de territoires

que l'on retrouve en France... **mais aucun croisement des politiques d'aménagement des territoires qui les sous-tendent avec une stratégie ou du moins une prise en compte de cette situation frontalière (à quelques exceptions près : SRU, Notre...).**

Egalement, des **territoires frontaliers ruraux, souvent de montagne**, où la coopération transfrontalières est tout aussi importante (**mutualisation de services publics comme l'hôpital FR ES de Puigcerda,...**), **besoin d'ingénierie territoriale** ; et **des territoires maritimes**, en particulier au niveau de détroits (Pas de Calais, Corse ...): enjeux transports, environnement...

2/ Alors que problèmes et enjeux spécifiques

- **Obstacles administratifs et juridiques qui subsistent**, malgré 25 ans de programmes de coopération territoriale européenne (c'est sur ce constat que le Luxembourg souhaite proposer un droit à l'expérimentation spécifique fondé notamment sur un outil juridique, dans le cadre de sa présidence de l'UE).
- **Espaces en forte croissance** : ces bandes frontalières attirent beaucoup d'actifs en quête d'un emploi situé de l'autre côté de la frontière : problématique de cette croissance et de ses **conséquences négatives comme positives** : montée des prix du logement et du foncier, afflux de populations extérieures non intégrées, mitage, saturation des infrastructures routières transfrontalières conséquence partielle de la faiblesse des transports publics transfrontaliers ; absence de réflexion sur le développement économique transfrontalier, la valorisation de l'économie présente etc... Inversion du déclin démographique, baisse des taux de chômage (souvent parmi les plus faibles de France).
Aujourd'hui par exemple, le Genevois français a 1% de croissance démographique annuel, soit le record de France métropolitaine.
- **Différentiels qui stimulent toutes sortes de flux mais dépendance économique qui interroge la compétitivité des territoires français par rapport à ceux frontaliers des pays voisins.**
- **Faible réflexion sur l'enjeu citoyen européen que représentent la vie dans ces territoires transfrontaliers** ; incapacité des pouvoirs publics à communiquer clairement sur le développement territorial transfrontalier ; vision programmatique et technocratique de cette coopération, d'où une **déconnexion avec le ressenti des habitants**. Un exemple : les velléités de renégocier les accords Schengen, dont une partie de la classe politique s'apprête à faire un enjeu électoral, alors que cela perturberait gravement la vie quotidienne de 400 000 personnes.
- En dépit de la position éminemment stratégique et exposée de la France en matière de territoires transfrontaliers, il n'y a **pas de politique frontalière et transfrontalière**

de la France, en dépit de 6 missions parlementaires sur le sujet depuis le milieu des années 1990.

- Aujourd'hui, au niveau national, la vision est essentiellement programmatique (Interreg), avec au maximum l'ambition de résoudre au cas par cas de façon éparse et désorganisée les obstacles les plus importants dans le cadre des Commissions Inter Gouvernementales.
- Il faut déplorer l'absence **de vision stratégique de l'Etat sur ces territoires** qui sont pourvoyeurs d'un important développement économique : **outre le nombre de frontaliers qui occupent autant d'emplois que la France ne leur offre pas, se développe toute une économie induite (sous-traitance, famille des frontaliers, économie présentielle, potentialités d'innovation et de confrontations des systèmes) mais que l'Etat n'appréhende pas pour l'heure.**
- **A l'heure de la programmation des CPER et du Plan Juncker, les besoins et le potentiel des territoires transfrontaliers méritent d'être pris en compte dans les choix d'investissements, et dans la redéfinition des politiques publiques (futurs schémas régionaux,...)**
- Dans un contexte de **crise économique**, de **panne de la construction européenne**, de **réforme de l'action publique territoriale** (lois MAPAM, NOTRe), il est indispensable que l'Etat se dote d'une vision stratégique des questions transfrontalières, **appuyée par un dispositif interministériel**, et conserve des capacités d'action territoriale (**préfets, services déconcentrés**), **pour lesquels la MOT pourrait jouer le rôle d'appui technique.**

3/ Les besoins

- les besoins des territoires en matière d'ingénierie, d'information, de soutiens et de de relais sont énormes. La MOT y contribue dans ces activités , que l'on va présenter. En dehors du canal de la MOT, ce soutien est très faible, notamment du fait que les services de l'Etat sont eux-mêmes peu en pointe sur le sujet. Des organismes comme le CNFPT ont du mal à organiser l'offre et analyser la demande.
- les besoins des services de l'Etat (central, déconcentré) sont importants, la MOT une hotline). Formation des Préfets et sous préfets, mais un lien plus organisé à mettre en place pour les SGAR et les DREAL/DDT.
- le sujet est jugé d'importance puisque le transfrontalier figure au menu de l'IHEDATE depuis plusieurs années dans les groupes de travail destinés aux praticiens de haut niveau en matière d'aménagement du territoire.

4. La MOT

Aujourd'hui, seule la MOT, en dépit de moyens limités, apporte cette connaissance globale, cette veille technique, cette ingénierie territoriale et de projet, et son savoir faire technique et juridique pour l'Etat et les collectivités.

Reconnue en France et également en Europe pour ses importantes compétences techniques et ressources, la MOT est un outil unique, très opérationnel, sollicitée sur des conseils et des études émanant de l'Etat central et déconcentré, des collectivités territoriales de différentes échelles, mais également d'Etats voisins et d'institutions européennes

(Commission européenne, Parlement, Comité des régions, Conseil de l'Europe) ou internationale (ONU, OCDE...).

Elle répond à des besoins liés à des questions transfrontalières souvent complexes, notamment sur le plan juridique, mais également sur le plan territorial, économique, politique, financier et dans toute une série de thématiques liées aux services aux populations et aux entreprises.

En résumé,

- Une structure créée par le gouvernement Jospin en **1997 à l'initiative de la DATAR et de la CDC** (la première structure à avoir inauguré ce partenariat financier).
- **Soutien politique réaffirmé** en 2010 par une mission parlementaire Blanc-Keller puis par le Premier ministre M Fillon, puis par M Ayrault et les **ministres Valls, Lebranchu et Fabius**, notamment à l'occasion du projet de sa transformation en GIP, que la MOT a abandonné en 2013 au vu de la trop grande complexité et lourdeur qu'une telle mutation imposait.
- Une **association loi 1901 avec 65 adhérents** (*cf carte en annexe*) en France et en Europe, composés de collectivités françaises de différentes échelles (des intercommunalités aux régions), de grandes collectivités étrangères voisines, de structures transfrontalières, d'Etats frontaliers, de grandes entreprises de réseau, d'acteurs socio-économiques locaux comme au sein de grandes fédérations (FNAU...) et par quelques groupes de société civile. Elle a été successivement présidée par **Roland Ries (3 ans), Pierre Mauroy (6 ans), Michel Delebarre (6 ans à ce jour)**.
- Une structure ramassée et très technique 9 permanents (+ des stagiaires occasionnels), moyenne d'âge jeune, 10 langues européennes parlées) basée à Paris.
- Une structure multi-niveaux et qui pratique depuis longtemps l'inter-territorialité en faisant le lien entre le niveau local, régional, national et européen sur les questions transfrontalières.
- **son budget 2015 prévisionnel est de 1,13 M€ dont 61% de subvention de l'Etat (CGET, MAE et Min Intérieur) et de la CDC, 21% de cotisation des membres, 17% d'expertises (appels d'offre et projets européens). Le CGET contribue à hauteur de 27%.**

Les axes de travail de la MOT sont :

- **Aide à la définition et aux conduites des politiques publiques transfrontalières de l'Etat** en matière d'aménagement du territoire, d'articulation des échelles territoriales de part et d'autre des frontières. Aide à la **connaissance**, l'analyse et la prise en compte des problématiques transfrontalières en matière de **services aux populations (transports publics, santé, formation, enseignement supérieur etc.)**, de **développement économique**, fiscalité, **emploi, environnement, recherche innovation, énergies renouvelables**, ... dans les politiques publiques françaises. **Interface avec les administrations des pays voisins** sur ces sujets et avec les **institutions européennes. Défense des intérêts** des territoires frontaliers français (assistance au groupe parlementaire à **l'Assemblée nationale** sur ce sujet, travail sur les projets législatifs en partenariat avec les parlementaires et les

administrations concernées). **Volet transfrontalier de l'observatoire** des territoires. **Formation des hauts fonctionnaires** de l'Etat (ENA, Chemi, sous préfets) et des fonctionnaires territoriaux (INET, CNFPT) au transfrontalier et aux problématiques de la coopération territoriale européenne.

- **Ingénierie territoriale et de projet pour les territoires régionaux et locaux transfrontaliers à travers des expertises diverses** (90 études et expertises pointues réalisées depuis la création de la MOT) en matière de **diagnostic territorial** transfrontalier, diagnostics sectoriels (transports, développement économique, environnement, santé, logement et foncier, emploi, cadre juridique, institutionnels et administratif); **assistance à maîtrise d'ouvrage sur des projets transfrontaliers (transports ferroviaires et routiers, équipements de santé, zones d'activités, assistance juridique** transfrontalière aux territoires et rédaction des statuts des structures transfrontalières (GECT,...).
- **Veille territoriale et mise en réseau (revue de presse transfrontalière), site internet**-ressource unique en Europe sur ce sujet, **publications mensuelles, annuelles. Organisation de séminaires et conférences** sur de nombreuses thématiques (Conférence sur le développement économique intégré des territoires transfrontaliers, avril 2014 ; Conférence –Débat - Réseaux transfrontaliers : mutualiser les services, expérimenter l'Europe sur chaque frontière, juin 2014 ; Séminaire sur les pôles métropolitains et le transfrontalier, septembre 2014, Conférence sur l'observation statistique transfrontalière, septembre 2014 etc.). **Centre de documentation** physique et en ligne sur le transfrontalier (le plus important en France). **Projet de plateforme de résolution des obstacles transfrontaliers.**
- **Activités européennes** : sensibilisation et défense des intérêts des territoires transfrontaliers (notamment ceux concernant la France) auprès des institutions européennes (**Commission européenne, conventions avec le Comité des régions, Parlement européen, Conseil de l'Europe**). **Mise en réseau européenne** des acteurs du transfrontalier : plateforme de Budapest (réseau des structures d'appui national au transfrontalier (Pays Bas, Hongrie, Portugal), réseau de réseaux des villes (600) dans la coopération territoriale européenne (CECICN)...
- **Activités internationales : expertise** sollicitée dans le cadre de projets en Afrique de l'ouest (ONU, OCDE) ; entre la Guyane, le Brésil et le Suriname...

L'opérationnalité de la MOT est particulièrement forte en termes d'ingénierie territoriale.

- **90 études** (liste en annexe) depuis sa création sur des sujets des plus divers et sur la quasi-totalité des territoires frontaliers. 45 BAT depuis 2011. **La pratique de ces expertises d'ingénierie territoriale est fondamentale, elles permettent une actualisation du savoir-faire technique de la MOT et une connaissance in vivo des territoires, un renouveau dans la recherche de solutions proposées au niveau local, national comme européen et une reconnaissance de la part des partenaires locaux.**

- **Quelques exemples du lien entre l'action de la MOT et l'émergence ou résolution d'un problème sur place réalisé non pas dans le cadre de prestations mais bien dans le cadre du service public de la MOT.**
 - o a/ **Santé : réalisation de l'hôpital de Puigcerda (FR-ES):** la MOT a été impliquée pendant des années (hors étude et prestation) pour faire le lien entre le niveau local, l'ARS LR, la Généralité de Catalogne, le min de la santé, le Min des Affaires européennes, notamment dans son soutien juridique et institutionnel (2005-auj)
 - o b/ **Transports (FR-CH): Autorité organisatrice de transports transfrontalière transports bus aggro de Genève :** l'action de la MOT en lien avec le Canton de Genève, le Min des Transports , la préfecture de Région Rh Alpes a permis l'émergence de cet outil unique en Europe (fin des années 2000).c
 - o c/**Développement économique (FR-DE): travail sur la reprise d'entreprises transfrontalières** en Franco-allemand permettant de mettre à jour tout le processus et les mécanismes permettant aux entrepreneurs français de reprendre des PME allemandes, dont nombre de dirigeants ne trouvent pas repreneurs à l'âge de la retraite (2011/2012)
 - o d/ **Développement urbain : (FR/IT/MC) Travail actuel (2015) pour assister les communes autour de Monaco pour réfléchir à la possibilité d'investissements monégasques** (Etat de Monaco) pour financer des équipements sur la partie françaises (école, route).
 - o e/ **Développement économique (toutes frontières): projet sur le développement éco** (Europ'act) : aboutit sur l'ensemble des frontières françaises à la mise en synergie d'acteurs de part et d'autre de la frontière ainsi qu'en franco-français et qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble à avoir une démarche de concertation et des outils de méthodologie pour conduire un projet de développement économique. Idem pour les gestionnaires de programme ((2014/2015)
 - o f/ **Législation : (toutes frontières) exemple de la Loi NOTRE** : instruction et propositions d'amendements à la **loi NOTRE au Sénat (M Delebarre) et à l'Assemblée Nationale via notamment le groupe parlementaires des députés frontaliers (P Cordery)**, émanant directement des demandes des territoires frontaliers/ assistance des services préfectoraux dans l'instruction de structures juridiques transfrontalières : ex GLCT agglomération urbaine du Doubs (2014), frontière F/CH
 - o g/ **Santé : animation pendant des années du processus d'émergence des Zones Organisées d'Accès aux soins transfrontalières en lien avec l'Observatoire Franco-belge de la santé, la CNAM, le Min de la Santé...**
 - o h/ **Transports : conseils sur le cadre juridique transfrontalier lacustre sur le lac Léman (FR-CH) (préf 74, DGITM MEDDE)** permettant de trouver une

solution juridique dans le cadre de renouvellement d'une convention d'exploitation.

Questions à lui poser le cas échéant:

- **Quelle ambition transfrontalière pour la France, au vu de sa position géographique et en matière de flux très spécifiques dans le domaine. Rôle de la France comme leader sur le sujet (CGET, observation) même si d'autres Etats (Allemagne, Luxembourg notamment se positionnent fortement et stratégiquement là dessus). La présidence LU de l'UE (2^e semestre 2015) suivie de la présidence NL, avec l'appui de DE, BE, ... constitue une opportunité exceptionnelle de porter au niveau européen (processus intergouvernemental, avec relais pris par la Commission) les enjeux transfrontaliers : séminaire du 19/05 sur les obstacles et l'observation transfrontaliers (préparé par la MOT pour le Luxembourg); séminaire du 30/06 sur les métropoles transfrontalières,...**
- **Quelle politique d'aménagement du territoire, de développement territorial sur ce point (métropoles transfrontalières, territoires ruraux transfrontaliers...)?**
- **Quelle possibilité d'une concertation interministérielle à intervalle régulier sur le sujet ?**
- **Comment organiser plus de transversalité au CGET sur les problématiques transfrontalières qui ne concernent pas seulement l'équipe Europe et l'Equipe Observation du CGET mais également d'autres pôles de la Direction des Stratégies Territoriales et de la Direction du Développement des capacités des territoires.**

Conclusion :

- La MOT est une **petite structure dynamique, très réactive, innovante, unique** par son expertise reconnue par le monde des collectivités, et par les services de l'Etat (réunion des référents études des SGAR la semaine dernière au CGET avec la MOT).
- C'est la **seule structure à traiter du transfrontalier en France (à la fois comme agence technique et associations d'élus)**
- La MOT, c'est un **centre de ressources, d'expertise, et d'ingénierie territoriale** sans équivalent sur ce sujet en Europe.
- La MOT, c'est une véritable **fenêtre (la seule en France, carnet d'adresse unique) sur les problématiques d'aménagement du territoire** et les administrations qui en sont en charge **dans les pays voisins**, avec les territoires transfrontaliers pour objet de coordination entre elles (enjeux de benchmark et de politique communes).

L'Etat a une responsabilité à son égard d'implication plus forte. Lui donner les **moyens politiques** (soutien interministériel) et **techniques** (subvention, coordination interministérielle sur le sujet ? **commandes**) de réaliser sa mission.

5. Point sur les questions relatives à l'observation transfrontalière avec le CGET : présence de responsables équivalents et interlocuteurs à avoir : Belgique, Luxembourg, Allemagne, pays bas notamment.